FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER
Reconnue d'utilité publique

Rapport financier 2015

Sommaire

La lettre du Trésorier 4

Tableau comparatif des emplois et ressources 2014-2015 5

Emplois et ressources 2015 5

Évolutions 2013-2015 5

Bilan 2015 6

Compte de résultat 2015 7

Annexe aux comptes annuels 2015 8

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE 8

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 8

2.1. Cadre légal de référence 8
2.2. Principes comptables généraux 8
2.3. Principes d'établissement des comptes annuels 8
2.4. Changement de méthodes comptables 8
2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Actif 8
2.5.1. Immobilisations incorporelles 8
2.5.2. Immobilisations corporelles 9
2.5.3. Immobilisations financières 10
2.5.4. Créances 10
2.5.5. Valeurs mobilières de placement 11
2.5.6. Disponibilités 11
2.5.7. Charges constatées d'avance 12
2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Passif 12
2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC 12
2.6.2. Fonds assortis d'une obligation 12
2.6.3. Fonds propres des fondations abritées 12
2.6.4. Provisions pour risques et charges 13
2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC 13
2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées 14
2.6.7. Dettes diverses 14
2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche 15
2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation 15
2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges 15
2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes 15
2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions 15
2.7.3. Recherche 15
2.7.4. Charges financières 16
2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées 16
2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Produits 16
2.8.1. Loyers / Loyers affectés 16
2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges 16
2.8.3. Dons et mécénat 16
2.8.4. Legs et donations 16
2.8.5. Ressources affectées aux fondations de flux sous égide 17
2.8.6. Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat 18
2.8.7. Reprises de financements 18
2.8.8. Produits financiers 18
2.8.9. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs 18

3. AUTRES INFORMATIONS 19
3.1. Ventilation de l'effectif salarié 19
3.2. Rémunération des salariés 19
3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles 19
3.4. Sectorisation des activités de la Fondation 19

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN 19
4.1. Engagements hors bilan reçus 19
4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle 19
4.1.2. Fondations de flux sous égide 20
4.1.3. Dons affectés 20
4.2. Engagements hors bilan donnés 20
4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche 20

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE 22

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER) 23
6.1. Définitions 24
6.1.1. Les missions sociales 24
6.1.2. L'appel à la générosité publique 24
6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER 24
6.2.1. Cadre légal de référence 24
6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER 25
6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER 25
6.3. Notes sur les ressources 26
6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 26
6.3.2. Ressources collectées auprès du public 26
6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés 26
6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel de la générosité du public 26
6.3.3. Autres fonds privés 27
6.3.4. Autres produits 27
6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs 27
6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public 27
6.3.7. Insuffisance de ressources de l'exercice 27
6.4. Notes sur les emplois 27
6.4.1. Missions sociales 27
6.4.2. Financement des projets de recherche 28
6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche 28
6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques 28
6.4.2.3. Information scientifique et médicale 29
6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale 29
6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel 29
6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement 29
6.4.3. Frais de recherche de fonds 29
6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons 29
6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs 29
6.4.4. Frais de fonctionnement 29
6.4.4.1. Frais d'information et de communication 30
6.4.4.2. Frais de fonctionnement général 30
6.4.5. Dotations aux provisions 30
6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées 30
6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public 30

6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public 30

6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période 30

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 30

Rapports du Commissaire aux comptes 31

La lettre du Trésorier

Chers amis,

Nous avions démarré l'exercice 2015 avec une ambition certaine mais une grande prudence. L'année s'est écoulée et je suis très heureux de vous annoncer que la Fondation ARC a obtenu de bons résultats sur le plan du développement de ses ressources, et ce, malgré un contexte économique toujours aussi difficile.

La collecte a enregistré une nette augmentation sur l'exercice 2015, tant en ce qui concerne les dons que les legs (respectivement +14,6 % et +9 %). En outre, grâce à une gestion réactive, les produits financiers ont enregistré une forte progression (+41,1 %).

Le niveau d'engagement de la Fondation en matière de lutte contre le cancer a légèrement augmenté pour atteindre 25,1 millions d'euros alloués en 2015 aux projets de recherche, versus 24,9 millions d'euros l'exercice précédent. Cette progression limitée est liée au décalage dans la mise en œuvre de certains projets de recherche clinique. Pour autant, la Fondation a poursuivi son effort d'investissement dans des projets ambitieux et prometteurs. Citons pour exemple le programme CANC'AIR sur la prévention des cancers liés à l'exposition aux polluants de l'air (2,6 millions d'euros) ou encore, MappyActs qui prévoit la réalisation de l'analyse génomique des tumeurs de l'enfant pour accéder à de nouveaux traitements (1,6 million d'euros).

Dans le même temps, toutes les équipes de la Fondation se sont mobilisées pour contenir les frais de fonctionnement, et ce malgré l'effort consenti en 2015 pour doter la Fondation des moyens nécessaires au développement de ses ressources (+7,2 % pour les coûts de collecte).
Grâce à cette gestion rigoureuse, le taux d'emploi de nos ressources en missions sociales s'élève à 74,9 %. Ce taux reste à un excellent niveau.

En conséquence, l'exercice 2015 se traduit par une consolidation de l'assise financière de la Fondation, avec un excédent des ressources de 3,3 millions d'euros et des fonds propres désormais proches de 77,4 millions d'euros.

Ces bons résultats traduisent la politique volontariste de la Fondation pour développer et accélérer la mise à disposition pour les malades des innovations issues de la recherche.
En 2016, nos efforts devront porter sur la consolidation de ces bons résultats tout en veillant à une bonne maîtrise des coûts.

Pour terminer, je voudrais une fois encore remercier tous ceux sans lesquels l'action de la Fondation ne serait pas possible : donateurs, testateurs, mécènes, bénévoles et salariés.

Merci de votre soutien.

André Rouvillois,
Trésorier de la Fondation ARC

Tableau comparatif des emplois et ressources 2014-2015

EMPLOIS (en euros)	31/12/2015		31/12/2014	
MISSIONS SOCIALES	27 919 000	74,9 %	27 890 793	75,9 %
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 200 537	16,6 %	5 783 619	15,7 %
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	3 145 893	8,4 %	3 055 781	8,4 %
- Frais d'information et de communication	978 955	2,6 %	918 855	2,5 %
- Frais de fonctionnement général	2 166 939	5,8 %	2 136 926	5,9 %
TOTAL DES EMPLOIS	37 265 431	100,0 %	36 730 194	100,0 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	57 838		151 822	
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	651 911		1 176 272	
EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 257 110		0	
TOTAL GÉNÉRAL	41 232 290		38 058 287	

RESSOURCES (en euros)	31/12/2015		31/12/2014	
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	40 472 722	99,8 %	36 331 850	99,6 %
1-1 Dons et legs collectés	35 775 776	88,2 %	32 180 923	88,2 %
- Produits des dons	14 545 610	35,9 %	12 697 200	34,8 %
- Produits des legs	21 230 165	52,4 %	19 483 723	53,4 %
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 696 946	11,6 %	4 150 927	11,4 %
AUTRES FONDS PRIVÉS	22 071	0,1 %	71 050	0,2 %
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	0,0 %	0	0,0 %
AUTRES PRODUITS	53 878	0,1 %	63 958	0,2 %
TOTAL DES RESSOURCES	40 548 671	100,0 %	36 466 858	100,0 %
REPRISES SUR PROVISIONS	130 349		82 699	
REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	553 271		901 119	
INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		607 611	
TOTAL GÉNÉRAL	41 232 290		38 058 287	

Les frais de recherche de fonds représentent 15,32 % des ressources collectées auprès du public (6 200 537/40 472 722).

LES EMPLOIS DE 2015
(37,26 M€)

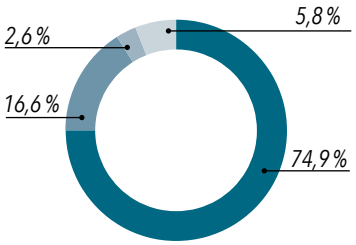

- *27,92 M€ Missions sociales*
- *6,20 M€ Frais de recherche de fonds*
- *0,98 M€ Frais d'information et de communication*
- *2,17 M€ Frais de fonctionnement général*

LES RESSOURCES DE 2015
(40,55 M€)

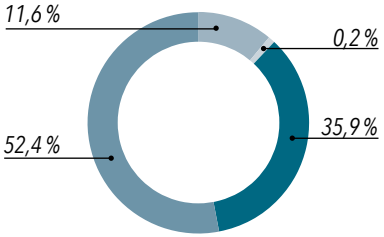

- *14,55 M€ Dons*
- *21,23 M€ Legs*
- *4,70 M€ Autres produits liés à la générosité du public*
- *0,08 M€ Autres produits et autres fonds privés*

ÉVOLUTION DES EMPLOIS 2013-2015
EN MILLIONS D'EUROS

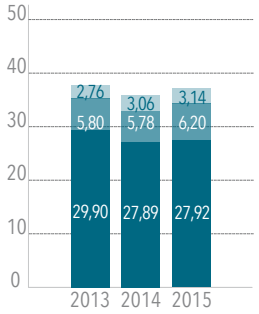

- *Missions sociales*
- *Frais de recherche de fonds*
- *Frais de fonctionnement et autres charges*

ÉVOLUTION DES RESSOURCES 2013-2015
EN MILLIONS D'EUROS

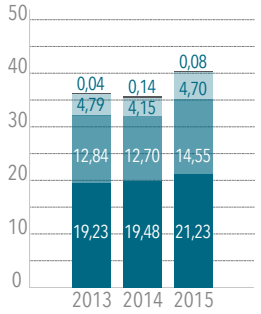

- *Legs*
- *Dons*
- *Autres produits liés à la générosité du public*
- *Autres produits et autres fonds privés*

Bilan 2015

ACTIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2015 Brut	Amort. et Prov.	Net	31/12/2014 Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	2.5.1				
Logiciels		1 665 544	1 030 920	634 624	671 895
Immobilisations incorporelles en cours		44 238	0	44 238	39 012
Sous-total immobilisations incorporelles		*1 709 782*	*1 030 920*	*678 863*	*710 908*
Immobilisations corporelles	2.5.2				
Terrain légué		524 425	0	524 425	524 425
Terrain		27 441	0	27 441	27 441
Immeuble légué		695 168	0	695 168	695 168
Constructions		662 644	340 704	321 940	337 427
Construction sur sol d'autrui		9 241	9 241	0	0
Agencements, installations		1 354 985	1 127 426	227 559	265 730
Agencements, installations sur sol d'autrui		3 833	3 833	0	0
Matériel de transport		10 163	5 847	4 316	5 586
Matériel de bureau et informatique		498 348	444 338	54 010	59 045
Mobilier		119 291	112 363	6 928	8 600
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Sous-total immobilisations corporelles		*3 905 537*	*2 043 752*	*1 861 785*	*1 923 422*
Immobilisations financières	2.5.3				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille		20 000 000	0	20 000 000	4 888 764
Dépôts et cautionnements		12 424	0	12 424	5 535
Sous-total immobilisations financières		*20 012 424*	*0*	*20 012 424*	*4 894 299*
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		**25 627 743**	**3 074 672**	**22 553 072**	**7 528 628**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes		24 666	0	24 666	19 668
Sous-total stocks et en-cours		*24 666*	*0*	*24 666*	*19 668*
Créances	2.5.4				
Créances clients et comptes rattachés		4 475	0	4 475	46 351
Autres créances		2 783 736	198 304	2 585 432	3 611 750
Sous-total créances		*2 788 210*	*198 304*	*2 589 907*	*3 658 101*
Valeurs mobilières de placement[1]	2.5.5	**55 779 257**	**181 458**	**55 597 799**	**56 445 462**
Disponibilités[1]	2.5.6	**35 323 908**	**0**	**35 323 908**	**44 600 171**
Charges constatées d'avance	2.5.7	**179 119**	**0**	**179 119**	**262 796**
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**94 095 160**	**379 761**	**93 715 399**	**104 986 197**
TOTAL GÉNÉRAL		**119 722 903**	**3 454 433**	**116 268 470**	**112 514 825**

[1] Dont à plus d'un an (brut) : 64 531 968 €

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle : 22 946 260 € — 4.1.1
Fondations de flux sous égide : 35 000 € — 4.1.2
Dons affectés : 484 289 € — 4.1.3

PASSIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2015	31/12/2014
FONDS PROPRES ET RÉSERVES			
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables		20 000 000	20 000 000
Réserve pour projets de développement		3 905 719	7 029 000
Réserve pour régulation		40 000 000	40 000 000
Report à nouveau		8 380 978	5 865 308
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice		3 257 110	-607 611
Fonds propres de la Fondation ARC	2.6.1	**75 543 807**	**72 286 697**
Fonds assortis d'une obligation	2.6.2	**1 219 592**	**1 219 592**
Fonds propres des fondations abritées	2.6.3	**605 096**	**805 096**
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVES		**77 368 495**	**74 311 385**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.6.4		
Provisions pour risques		554 052	529 344
Provisions pour charges		318 255	297 560
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**872 307**	**826 904**
FONDS DÉDIÉS			
Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	2.6.5	3 747 193	3 945 423
Fonds dédiés aux fondations abritées	2.6.6	387 535	90 666
TOTAL FONDS DÉDIÉS		**4 134 729**	**4 036 089**
DETTES[1]			
Dettes auprès des établissements de crédit		**0**	**0**
Dettes diverses	2.6.7		
Dettes financières diverses		44 741	33 098
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 657 900	1 608 727
Dettes fiscales et sociales		658 969	633 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		72 265	50 000
Sous-total dettes diverses		*2 433 875*	*2 325 543*
Dettes à l'égard de la recherche	2.6.8		
Aides individuelles à verser		9 590 153	9 161 282
Subventions à verser		20 187 302	19 582 465
Sous-total dettes à l'égard de la recherche		*29 777 455*	*28 743 747*
Portefeuille legs en cours de réalisation	2.6.9	**1 681 610**	**2 271 157**
Produits constatés d'avance		**0**	**0**
TOTAL DETTES		**33 892 939**	**33 340 447**
TOTAL GÉNÉRAL		**116 268 470**	**112 514 825**

[1] Dont à plus d'un an : 7 577 081 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

Financements pour la recherche : 15 206 831 € — 4.2.1

Compte de résultat 2015

CHARGES (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2015	31/12/2014
Achats		355 956	327 372
Services extérieurs		1 974 032	2 093 272
Autres services extérieurs		5 148 162	4 871 706
Impôts et taxes		389 074	445 584
Salaires et traitements		2 716 491	2 582 641
Charges sociales		1 171 256	1 111 872
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.7.2	258 865	328 564
Autres charges		26 909	89 651
Sous-total hors recherche		*12 040 745*	*11 850 661*
Colloques scientifiques		96 600	30 000
Prix attribués à des chercheurs		386 250	346 700
Subventions attribuées pour la recherche		16 968 376	17 143 737
Aides individuelles attribuées pour la recherche		7 793 424	7 423 283
Sous-total recherche	2.7.3	*25 244 650*	*24 943 720*
TOTAL Charges d'exploitation		**37 285 395**	**36 794 381**
Charges financières		8 487	20 367
Dotations aux amortissements et provisions		28 348	67 267
TOTAL Charges financières	2.7.4	**36 835**	**87 635**
Charges exceptionnelles		1 040	0
TOTAL Charges exceptionnelles		**1 040**	**0**
Engagements à réaliser sur dons affectés		41 960	198 677
Engagements à réaliser sur ressources Griffuel		223 744	497 837
Engagements à réaliser sur legs affectés		89 338	389 093
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées		296 870	90 666
TOTAL Engagements à réaliser sur ressources affectées	2.7.5	**651 911**	**1 176 272**
Excédent de l'exercice		3 257 110	0
TOTAL GÉNÉRAL		**41 232 290**	**38 058 287**

PRODUITS (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2015	31/12/2014
Ventes		3 220	1 023
Loyers	2.8.1	79 518	96 657
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges	2.8.2	67 967	62 900
Parrainage		22 071	71 050
Autres produits		47 867	41 523
Sous-total hors libéralités		*220 642*	*273 152*
Dons manuels		14 545 610	12 697 200
Mécénat		31 412	5 689
Sous-total dons et mécénat	2.8.3	*14 577 022*	*12 702 889*
Legs		12 113 745	12 256 428
Assurances-vie		9 116 420	7 227 295
Loyers affectés légués		534 888	621 529
Sous-total legs et donations	2.8.4	*21 765 053*	*20 105 252*
Ressources affectées aux fondations de flux sous égide	2.8.5	*101 000*	*50 000*
Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat	2.8.6	*200 000*	*200 000*
Reprises subventions des exercices antérieurs		366 830	344 964
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs		504 874	795 425
Sous-total reprises de financements	2.8.7	*871 704*	*1 140 389*
TOTAL Produits d'exploitation		**37 735 421**	**34 471 682**
Autres intérêts et produits assimilés		2 000 910	1 944 442
Autres intérêts affectés		7 865	5 194
Reprises sur provisions produits financiers		86 934	52 175
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		845 695	73 869
TOTAL Produits financiers	2.8.8	**2 941 404**	**2 075 681**
Produits exceptionnels		2 194	2 194
TOTAL Produits exceptionnels		**2 194**	**2 194**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		553 271	901 119
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées		0	0
TOTAL Report des ressources	2.8.9	**553 271**	**901 119**
Perte de l'exercice		0	607 611
TOTAL GÉNÉRAL		**41 232 290**	**38 058 287**

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		52 512	0
Mise à disposition gratuite de biens et services		0	43 420
Personnel bénévole	7	13 883	27 065
TOTAL		**66 395**	**70 485**

Bénévolat	7	13 883	27 065
Prestations en nature		0	43 420
Dons en nature		52 512	0
TOTAL		**66 395**	**70 485**

Annexe aux comptes annuels 2015

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les faits marquants ont été repris dans la lettre du trésorier.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 sont établis conformément à la loi du 23 juillet 1987, art. 5. II par renvoi de l'article 18, ainsi qu'au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009.
En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

2.2. Principes comptables généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et ont pour objet de fournir une image fidèle.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation.
L'activité non lucrative de la Fondation est prépondérante.

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes sont établis en euros. Ils couvrent la période d'activité du 1er janvier au 31 décembre 2015.
La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge.
Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.
La Fondation ARC abrite deux fondations : la Fondation Turbeau (fondation à dotation consomptible) et la Fondation Sourire à la vie (fondation de flux).

2.4. Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Actif

2.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimée entre 2 et 10 ans.
Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2015
Logiciels	1 580 901	84 644	0	1 665 544
Immobilisations incorporelles en cours	39 012	12 000	6 774	44 238
TOTAL	**1 619 913**	**96 644**	**6 774**	**1 709 782**

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes. Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2015	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2015
Logiciels	909 005	121 915	0	1 030 920
TOTAL	**909 005**	**121 915**	**0**	**1 030 920**

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

TERRAINS	non amortis
IMMEUBLE LÉGUÉ	non amorti*
CONSTRUCTIONS	30 à 60 ans
AGENCEMENTS - INSTALLATIONS	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	25 ans
AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOL D'AUTRUI	
Second œuvre	25 ans
MATÉRIEL DE TRANSPORT	8 ans
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
MOBILIER	10 à 25 ans

** Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du prix Léopold Griffuel. La valeur résiduelle estimée du bien au moment de l'inscription du legs en comptabilité étant supérieure à la valeur inscrite initialement dans les comptes, il n'a pas fait l'objet d'amortissement. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 18 370 000 € au 31 décembre 2015. En cas de dépréciation, la valeur du legs serait diminuée d'autant.*

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2015
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 351 165	3 820	0	1 354 985
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	3 833
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	490 106	21 308	13 066	498 348
Mobilier	142 058	0	22 768	119 291
TOTAL	**3 916 243**	**25 128**	**35 834**	**3 905 537**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2015	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2015
Constructions	325 217	15 487	0	340 704
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 085 434	41 992	0	1 127 426
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	3 833
Matériel de transport	4 577	1 270	0	5 847
Matériel de bureau et informatique	431 061	26 343	13 066	444 338
Mobilier	133 458	1 672	22 768	112 363
TOTAL	**1 992 821**	**86 764**	**35 834**	**2 043 752**

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Valeur brute au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2015
Dépôts et cautionnements versés	5 507	6 889	0	12 396
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements versés	28	0	0	28
OPCVM Actions	4 940 975	577 156	0	5 518 131
Compte sur livrets	0	238 478	0	238 478
Contrat de capitalisation	0	2 044 768	0	2 044 768
SCPI	0	3 000 270	0	3 000 270
Contrat de capitalisation	0	9 198 354	0	9 198 354
TOTAL	**4 946 510**	**15 065 914**	**0**	**20 012 424**

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Le cumul de ces plus-values s'élève à 474 388 € au 31 décembre 2015.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Cumul au 01/01/2015	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2015
OPCVM Actions	52 212	0	52 212	0
TOTAL	**52 212**	**0**	**52 212**	**0**

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES

En euros	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Provisions	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	1 683	0	1 683	584
Personnel et comptes rattachés	1 600	0	1 600	5 000
Clients - ventes de biens ou services	4 475	0	4 475	46 351
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 020	0	24 020	21 912
Débiteurs divers [1]	880 579	62 358	818 221	1 114 891
Produits à recevoir [2][3]	1 310 198	135 946	1 174 252	1 874 054
Dépenses sur les legs [4]	565 656	0	565 656	595 308
TOTAL	**2 788 210**	**198 304**	**2 589 907**	**3 658 101**

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des subventions et aides individuelles versées. Ces montants sont constatés suite à la réception des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes legs à percevoir au-delà du 31 décembre 2015.

(3) La provision couvre des risques de non recouvrement sur des loyers de la location de l'immeuble légué Griffuel ainsi que sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Ces dépenses sont générées par des legs pour lesquels encore aucun encaissement n'a été perçu ou bien les premiers versements ont été insuffisants pour couvrir l'intégralité des dépenses engagées.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

En euros	Cumul au 01/01/2015	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2015
Risque de non recouvrement sur loyers Griffuel	81 374	1 491	20 507	62 358
Risque de non recouvrement sur legs	155 561	0	19 615	135 946
TOTAL	**236 935**	**1 491**	**40 122**	**198 304**

2.5.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Elles sont gérées par de grandes banques et institutions financières. Ces valeurs sont de type monétaire.
Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». La Fondation a souscrit à un Fonds d'Investissement Socialement Responsable qui tient compte de facteurs extra-financiers qui reposent sur quatre piliers : environnement, social, droits de l'homme et gouvernance ;
- contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

Le portefeuille de valeurs mobilières issues d'anciens legs (actions, obligations et VMP) n'ayant pas encore fait l'objet de réalisation est géré par un établissement financier avec la mission d'optimiser la vente de ces titres en fonction de la situation des marchés.

ÉTAT DES VMP

En euros	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Provisions	Net	Net
OPCVM	52 764	0	52 764	5 063 713
Fonds communs de placement	24 145	5 945	18 200	19 948
Contrats de capitalisation	54 020 737	0	54 020 737	44 261 547
Titres de créances négociables	0	0	0	5 000 000
Intérêts courus	0	0	0	12 732
Sous-total	*54 097 646*	*5 945*	*54 091 702*	*54 357 941*
Portefeuille issu des legs				
Actions et OPCVM d'actions	1 649 826	175 513	1 474 313	1 472 371
OPCVM monétaires	28 835	0	28 835	612 201
Obligations et OPCVM d'obligations	2 949	0	2 949	2 949
Sous-total portefeuille issu des legs	*1 681 610*	*175 513*	*1 506 097*	*2 087 521*
TOTAL	**55 779 257**	**181 458**	**55 597 799**	**56 445 462**

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2015 : 54 031 968 €.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Le cumul de ces plus-values s'élève à 197 614 € au 31 décembre 2015, dont 197 261 € portent sur le portefeuille issu des legs.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES VMP

En euros	Cumul au 01/01/2015	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2015
Fonds communs de placement	**4 197**	**1 768**	**20**	**5 945**
Portefeuille issu des legs				
Actions et OPCVM d'actions	178 144	26 580	29 211	175 513
OPCVM monétaires	5 492	0	5 492	0
Obligations et OPCVM d'obligations	0	0	0	0
Sous-total portefeuille issu des legs	*183 636*	*26 580*	*34 703*	*175 513*
TOTAL	**187 833**	**28 348**	**34 723**	**181 458**

2.5.6. Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret et des dépôts à terme. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

ÉTAT DES DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants bancaires	4 337 593	3 819 535
Valeurs à l'encaissement - Dons	431 119	530 421
Caisse	2 628	5 331
Comptes sur livret	19 435 760	32 039 605
Dépôts et comptes à terme	11 000 000	8 000 000
Intérêts courus	116 807	205 279
TOTAL	**35 323 908**	**44 600 171**

Dont échéances à plus d'un an : 10 500 000 €.

2.5.7. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Stock pour dépliants	2 402	1 334
Stock enveloppes pour mailings	48 594	72 692
Fournisseurs - charges constatées d'avance	128 123	188 770
TOTAL	**179 119**	**262 796**

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Passif

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS PROPRES

En euros	Situation au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Situation au 31/12/2015
Dotation pérenne	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserve pour régulation	40 000 000	0	0	40 000 000
Réserve pour projets de développement	7 029 000	0	3 123 281	3 905 719
Report à nouveau	5 865 308	2 515 670	0	8 380 978
Résultat comptable de l'exercice	-607 611	3 864 721	0	3 257 110
TOTAL	**72 286 697**	**6 380 391**	**3 123 281**	**75 543 807**

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consomptible.
Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement de 8,3 millions d'euros.
En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement ; ainsi la dépense 2014 de cette activité pour un montant de 3,1 millions d'euros est imputée sur cette réserve.
Les charges pour ces activités sont de 1 602 124 € pour l'année 2015.

La réserve pour régulation a pour objectif de couvrir 12 mois d'activité en moyenne, ce que le montant au 31 décembre 2015 permet.

2.6.2. Fonds assortis d'une obligation

Il s'agit de la contrepartie d'un bien immobilier, légué pour une valeur historique de 1 219 592 €, et assorti d'une condition de financement du prix Léopold Griffuel. Ce financement, approuvé par le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 9 juin 1969, est réalisé grâce aux revenus nets de la location dudit bien et ce conformément à la volonté du testateur.

2.6.3. Fonds propres des fondations abritées

Les dotations consomptibles des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

ÉTAT DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES

En euros	Situation au 01/01/2015	Dotations complémentaires	Consommations[1]	Situation au 31/12/2015
Fondation Turbeau	805 096	0	200 000	605 096
TOTAL	**805 096**	**0**	**200 000**	**605 096**

(1) Budget prévisionnel de consommation à moins d'un an : 200 000 €.

2.6.4. Provisions pour risques et charges

VARIATION DES PROVISIONS

En euros	Cumul au 01/01/2015	Augmentations dotations	Reprises dotations provisions utilisées	Reprises dotations provisions non utilisées	Cumul au 31/12/2015
Autres provisions pour risques (1)	529 344	28 000	3 106	186	554 052
Provision pour pensions et obligations (2)	297 560	20 695	0	0	318 255
TOTAL	**826 904**	**48 695**	**3 106**	**186**	**872 307**

(1) Elles recouvrent un risque pour versement de passif issu de legs pour 554 052 €.

(2) Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2015 pour le calcul ont été les suivantes :

- *départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;*
- *taux d'actualisation : 1,38 % ;*
- *taux de progression des salaires : 2 % ;*
- *taux de charges sociales : 51 % ;*
- *taux de sortie des effectifs : 10 % ;*
- *table de mortalité : INSEE 2008-2010.*

La provision complémentaire nette au 31 décembre 2015 est de 20 695 €.

2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».
Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrite en produit au compte de résultat.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX PROGRAMMES DE LA FONDATION ARC

En euros	Fonds dédiés à attribuer au 01/01/2015	Ressources dédiées de l'exercice non attribuées	Reprises des fonds dédiés attribués sur l'exercice	Fonds dédiés restant à attribuer au 31/12/2015
Legs affectés à la recherche	**1 240 347**	**87 432**	**200 000**	**1 127 780**
Dons affectés à la recherche	**0**	**0**	**0**	**0**
Dons affectés attente création FSE	**0**	**36 000**	**0**	**36 000**
Parrainage affecté	**0**	**0**	**0**	**0**
Fonds dédiés à des prix				
OBERLING (1)	213 464	5 960	32 121	187 303
JOEL (2)	62 253	1 905	0	64 158
GRIFFUEL (3)	2 274 275	223 744	300 000	2 198 019
STARCK (2)	86 429		18 750	67 679
KERNER (2)	52 983	0	2 400	50 583
DEGEN	2 005	0	0	2 005
Prix Cancer de l'entente cordiale (4)	13 666	0	0	13 666
Sous-total fonds dédiés à des prix	2 705 076	231 608	353 271	2 583 413
TOTAL	**3 945 423**	**355 041**	**553 271**	**3 747 193**

(1) Ce prix est décerné à un chercheur qui s'est distingué par un travail original ayant trait à l'étude des mécanismes de la transformation maligne de la cellule (virus oncogènes, cancérogenèse chimique, immunogénétique, etc.).

(2) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, deux prix scientifiques (prix Alexandre Joël, prix Hélène Starck), décernés à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(3) Ce prix d'une valeur de 150 000 € est attribué soit à un chercheur, soit à une équipe, soit à des chercheurs d'équipes différentes dont les travaux ont abouti à une découverte majeure dans le domaine du cancer. Ces chercheurs doivent être en activité. En 2015, deux prix ont été attribués.

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble.

(4) Ce prix doit aider de jeunes chercheurs, français et britanniques, à développer des collaborations dans le domaine du cancer entre la France et le Royaume-Uni.

2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous comptes de la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produit dans un sous compte de la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées ».

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES

En euros	Fonds à engager au 01/01/2015	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager au 31/12/2015
Fondation Turbeau	42 166	231 870	0	274 035
Fondation Sourire à la vie	48 500	65 000	0	113 500
TOTAL	**90 666**	**296 870**	**0**	**387 535**

2.6.7. Dettes diverses

ÉTAT DES DETTES DIVERSES

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Dettes financières diverses	**44 741**	**33 098**
Dettes fournisseurs	1 248 610	1 178 033
Fournisseurs - factures non parvenues	409 290	430 694
TOTAL Fournisseurs et comptes rattachés	**1 657 900**	**1 608 727**
Personnel - autres charges à payer	6 408	821
Comité d'entreprise	0	449
Provision pour congés payés	265 753	252 371
Provision pour charges sur congés payés	143 467	133 031
Provision Compte Épargne Temps (CET)	18 079	1 813
Provision pour charges sur CET	10 147	868
Sous-total personnel	*443 853*	*389 353*
URSSAF	108 373	105 418
IRCANTEC	20 969	18 417
ANEP	0	414
Mutuelle	20 566	20 375
Prévoyance	11 238	17 781
Sous-total organismes sociaux	*161 145*	*162 405*
Formation professionnelle	31 484	53 292
Aide à la construction	11 405	11 320
Taxe sur les salaires	6 431	6 889
FONGECIF	0	5 771
AGEFIPH	4 651	4 689
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	*53 971*	*81 961*
TOTAL Dettes fiscales et sociales	**658 969**	**633 718**
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	**0**	**0**
Créditeurs divers	**72 265**	**50 000**
TOTAL	**2 433 875**	**2 325 543**

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, subventions scientifiques de recherche).
Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre 1 et 3 années. À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

NATURE DES DETTES À L'ÉGARD DE LA RECHERCHE

En euros	31/12/2015			31/12/2014
	Échéance - 1an	Échéance + 1an	Total	Total
Aides individuelles attribuées	6 989 373	2 599 334	9 588 707	9 150 208
Subventions attribuées	15 134 555	4 977 747	20 112 302	19 312 465
Sous-total Fondation ARC	*22 123 928*	*7 577 081*	*29 701 009*	*28 462 673*
Aides individuelles attribuées	1 446	0	1 446	11 074
Subventions attribuées	75 000	0	75 000	270 000
Sous-total fondations abritées	*76 446*	*0*	*76 446*	*281 074*
TOTAL	**22 200 374**	**7 577 081**	**29 777 455**	**28 743 747**

2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation

Il s'agit de la contrepartie brute du portefeuille legs inscrit à l'actif du bilan.
Le détail figure dans le tableau d'état des VMP du paragraphe 2.5.5.

2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges

2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.
Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 66 960 € pour l'exercice 2015.

2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 121 915 € d'immobilisations incorporelles *(paragraphe 2.5.1)* et 86 764 € d'immobilisations corporelles *(paragraphe 2.5.2)*, et d'autres parts, aux provisions pour risques et charges pour 48 695 € *(paragraphe 2.6.4)* et au complément de provisions pour dépréciation des autres créances pour 1 491 € *(paragraphe 2.5.4)*.

2.7.3. Recherche

Les subventions et aides individuelles attribuées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachées aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».
Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.
Pour plus de détails voir paragraphe 4.2.1.
En 2015 la Fondation a procédé à un changement analytique de la comptabilisation des colloques scientifiques. Afin de permettre la comparaison, l'année 2014 a été retraitée.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

En euros	Montant 2015	Montant 2014	Montant 2014 retraité	Variation 2015/2014	
Colloques scientifiques	96 600	30 000	79 700	16 900	21 %
Prix	386 250	346 700	346 700	39 550	11 %
Subventions	16 968 376	16 993 737	17 023 737	-55 361	0 %
Aides individuelles	7 793 424	7 392 954	7 392 954	400 470	5 %
Sous-total Fondation ARC	*25 244 650*	*24 763 391*	*24 843 091*	*401 559*	*2 %*
Subventions	0	150 000	150 000	-150 000	-100 %
Aides individuelles	0	30 329	30 329	-30 329	-100 %
Sous-total Fondations abritées	*0*	*180 329*	*180 329*	*-180 329*	*-100 %*
TOTAL	**25 244 650**	**24 943 720**	**25 023 420**	**221 230**	**1 %**

Les subventions financées en 2015 pour un montant total de 16 968 376 € comprennent pour 1 602 124 € les subventions isolées, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

2.7.4. Charges financières
Elles correspondent pour 8 487 € à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.
Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 26 580 € pour les VMP issus des legs et de 1 768 € pour les valeurs mobilières de placement *(paragraphe 2.5.5)*.

2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées
Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Produits

2.8.1. Loyers / Loyers affectés
Ces loyers proviennent de la gestion temporaire des immeubles légués.

2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges
Les reprises de provisions sont de 40 122 € pour les legs et de 3 292 € pour les provisions pour risques et charges *(paragraphe 2.5.4 et 2.6.4)*.

Le compte transfert de charges correspond pour 7 500 € au remboursement par l'Union Européenne de coûts supportés par la Fondation sur un projet de recherche européen, pour 15 025 € à l'aide forfaitaire reçue pour la mise en place d'un contrat Avenir ainsi qu'à 2 028 € de remboursements de frais divers.

2.8.3. Dons et mécénat
Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produit d'exploitation et non un caractère exceptionnel.
Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2015 et reçus jusqu'au 19 janvier 2016 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2015.
Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2015.

Dans les comptes 2014, la Fondation a changé ses modalités de prise en compte des prélèvements automatiques pour se conformer à une instruction fiscale qui précise les règles quant à la date du don. Il s'agit de la date de la mise à disposition des fonds au profit de l'organisme bénéficiaire. Ainsi, lorsque le don est effectué par prélèvement, c'est la date de l'inscription de la somme au crédit du compte bancaire de la Fondation qui doit être retenue.
Ainsi, l'exercice 2015 comporte 12 mois de dons en prélèvement automatique.

RÉPARTITION DES DONS ET DU MÉCÉNAT

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2015/2014	
Dons non affectés				
Dons manuels	12 764 637	12 498 523	266 114	2 %
Mécénat	31 412	5 179	26 233	> 100 %
Sous-total dons non affectés	*12 796 049*	*12 503 702*	*292 347*	*2 %*
Dons affectés				
Dons manuels	1 735 823	127 267	1 608 556	> 100 %
Ventes aux enchères	45 150	71 410	-26 260	-37 %
Mécénat	0	510	-510	-100 %
Sous-total dons affectés	*1 780 973*	*199 187*	*1 581 786*	*> 100 %*
TOTAL	**14 577 022**	**12 702 889**	**1 874 133**	**15%**

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 14 577 022 €, soit 35,9 % des ressources totales. Les dons et le mécénat connaissent une hausse de 15 % pour l'année 2015. Néanmoins, à périmètre comparable, cette hausse est ramenée à 13 % puisque l'exercice 2014 ne comportait que 11 mois de dons en prélèvement automatique.
Les donateurs sont au nombre de 177 868 à fin 2015. Le don manuel moyen a progressé de 8,38 % en passant de 69,93 € à 75,79 €.
Les produits issus de la vente aux enchères en faveur de la Fondation ARC à l'occasion d'Octobre Rose sont inclus dans les dons affectés et n'ont pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux.

2.8.4. Legs, donations et assurances-vie
Depuis le 24 juillet 2015 (ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Désormais, dès acceptation par le Conseil d'administration, les legs et donations sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges pouvant les grever.

Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements, sans attendre le solde de la vente retenu, le cas échéant, par le notaire.
Au fur et à mesure des décaissements liés à la réalisation de ces biens, un sous-compte « dépenses sur legs » du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est débité des montants décaissés. Ce sous-compte est ensuite soldé au fur et à mesure de la réalisation du legs. Cependant, une charge décaissée liée à la réalisation du legs ne peut être déduite du montant des recettes, si le legs auquel elle se rattache n'a pas fait l'objet d'encaissement. En fin d'exercice, elle reste alors comptabilisée au bilan en compte 475.
Un deuxième sous-compte du compte 475 enregistre la contrepartie des titres issus de legs qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits sont les suivantes :

- valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente.
- valeurs mobilières : date du chèque émis par le notaire au profit de la Fondation ARC.
- assurances-vie : date de versement au profit de la Fondation ARC.
- loyers : date d'échéance du loyer.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation. Les biens immeubles correspondants ne peuvent être inscrits en fonds propres que s'ils sont destinés à servir de façon durable l'activité de la Fondation conformément à son objet social.

RÉPARTITION DES LEGS ET DONATIONS

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2015/2014	
Legs et assurances-vie non affectés				
Legs - Valeurs immobilières	5 207 371	5 293 534	-86 163	-2 %
Legs - Valeurs mobilières	6 835 542	6 601 220	234 322	4 %
Assurances-vie	9 097 416	7 208 291	1 889 125	26 %
Sous-total legs et assurances-vie non affectés	*21 140 329*	*19 103 045*	*2 037 284*	*11%*
Legs et assurances-vie affectés				
Legs - Valeurs immobilières	51 478	280 000	-228 522	-82 %
Legs - Valeurs mobilières	19 354	81 674	-62 320	-76 %
Assurances-vie	19 004	19 004	0	0 %
Loyers immeuble Griffuel	534 888	621 529	-86 641	-14 %
Sous-total legs et assurances-vie affectés	*624 724*	*1 002 207*	*-377 483*	*-38 %*
TOTAL	**21 765 053**	**20 105 252**	**1 659 801**	**8 %**

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent plus de 52,4 %, soit 21 230 165 €, des ressources totales. La variation entre l'année 2014 et l'année 2015 est en progression de 8 %.
À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».
Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter ces revenus conformément à ses souhaits.

2.8.5. Ressources affectées aux fondations de flux sous égide

RESSOURCES DES FONDATIONS DE FLUX SOUS ÉGIDE

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2015/2014
Fondation Sourire à la vie	65 000	50 000	15 000
FRCP : en attente de création	36 000	0	36 000
TOTAL	**101 000**	**50 000**	**51 000**

2.8.6. Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consomptibles (concernant à ce jour la Fondation Turbeau) virées au compte de résultat correspondent aux prévisions budgétaires de consommation annuelle prévue.
Pour plus de détails voir le paragraphe 2.6.3.

2.8.7. Reprises de financements

NATURE DES REPRISES

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Reprises subventions des exercices antérieurs	366 830	344 964
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	504 874	795 425
TOTAL	**871 704**	**1 140 389**

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Reprises sur financements » sont constituées des :

- soldes de subventions non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction financière et comptable de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à la subvention versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est demandé ;
- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

Par contre, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

2.8.8. Produits financiers

NATURE DES PRODUITS FINANCIERS

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts reçus	1 976 905	1 927 128
Produits nets sur cessions de VMP	845 695	73 869
Reprises sur provisions financières	86 934	52 175
Sous-total Fondation ARC	*2 909 534*	*2 053 172*
Intérêts reçus	31 870	22 509
Sous-total fondations abritées	*31 870*	*22 509*
TOTAL	**2 941 404**	**2 075 681**

L'augmentation de 41,07 % des produits financiers, hors reprises de provisions, s'explique par deux faits marquants : l'évolution de la structure du portefeuille avec une part plus importante des contrats de capitalisation assurant un meilleur rendement et une opération « aller-retour » sur les SICAV et FCP détenus par la Fondation qui a généré une plus value de 577 K€. À noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier reste la base de la politique financière de la Fondation.

2.8.9. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.
Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Ventilation de l'effectif salarié

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE (HORS PIGISTES)

	Effectif		Pourcentages	
CATÉGORIES	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Cadres	44	45	73 %	72 %
Maîtrises	9	9	15 %	15 %
Employés	7	8	12 %	13 %
TOTAL	**60**	**62**	**100 %**	**100 %**

3.2. Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2015 s'élève à 461 062 €.
En 2014, la Fondation a constitué un Comité de gouvernance qui a pour mission notamment de définir la politique générale de rémunération.

3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Ainsi, les trois cadres dirigeants (Président, Vice-Président et Trésorier) ne sont pas salariés de la Fondation.
Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au 31 décembre 2015, ils se sont élevés à 5 311 € et correspondent à des frais de mission (repas, hébergement, transport) réalisés dans le cadre de leur fonction. Ces frais sont soumis à la vérification du trésorier de la Fondation et du Comité de gouvernance.

3.4. Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les charges pour l'année 2015 sont de 1 602 124 €. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est de 1 602 124 €.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements hors bilan reçus

4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle

Les legs en instance de réalisation sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, dès acceptation par le Conseil d'administration.
Ils sont réévalués dès qu'un nouvel élément d'actif ou de passif est porté à la connaissance de la Fondation (réévaluation d'estimation immobilière par les services fiscaux, variation d'un compte-titres, connaissance d'une créance d'aide sociale, etc.).
Ces engagements comprennent des nues propriétés estimées à 4 572 K€. Elles font l'objet de réévaluation selon le barème fiscal en vigueur depuis janvier 2004 (principe de prudence).
Les legs en cours au 31 décembre 2015 acceptés par le Conseil d'administration, se décomposent de la façon suivante :

En euros	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Immeubles	16 488 756	17 183 429
Meubles	6 457 504	5 161 720
Sous-total Fondation ARC	*22 946 260*	*22 345 149*
Immeubles	0	0
Meubles	0	0
Sous-total fondations abritées	*0*	*0*
TOTAL	**22 946 260**	**22 345 149**

Au 31 décembre 2015, figurent en legs en cours 4 896 K€ de legs dont l'ancienneté (depuis la date d'autorisation préfectorale pour les legs avant juillet 2015) est supérieure à 10 ans.
Ces legs ne présentent pas de risques avérés de dépréciation à la date de clôture.

4.1.2. Fondations de flux sous égide

Au 31 décembre 2015, la Fondation ARC abrite une fondation de flux, la Fondation Sourire à la vie.
Les fondateurs se sont engagés à verser un montant minimum de 150 000 € en numéraire au cours des trois prochaines années à compter du 15 décembre 2014, date de signature de la convention.

En 2015, les fondateurs ont versé 65 000 €. Par conséquent, l'engagement hors bilan au 31 décembre 2015 de la Fondation Sourire à la vie est de 35 000 €.
En 2015 il n'y a pas eu d'activité pour cette Fondation.

4.1.3. Dons affectés

Au 31 décembre 2015, la Fondation ARC a signé une convention pour un don affecté. Les donateurs se sont engagés à verser un montant de 484 289 € en numéraire au cours des trois prochaines années.

4.2. Engagements hors bilan donnés

4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2015 par une convention, figurent également dans le tableau page suivante.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR NATURE DE PROJETS

En euros	Engagements sous conditions non encore réalisées au 01/01/2015	Engagements votés sur l'exercice	Conditions réalisées - Engagements comptabilisés sur l'exercice	Hors bilan annulé	Engagements sous conditions non encore réalisées au 31/12/2015
Programmes labellisés ARC	1 533 300	3 896 500	4 157 750	0	1 272 050
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Carcinome	272 943	0	0	0	272 943
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Prostate	187 656	0	0	0	187 656
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Voies Aérodigestives Supérieures	147 766	0	0	0	147 766
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Gynécologie	113 745	0	0	0	113 745
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Mélanome	147 323	0	0	0	147 323
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Sein	113 865	0	0	0	113 865
Atip - Avenir Convention Huilard	30 000	0	0	0	30 000
Centres Labellisés INCa de Phase Précoce en cancérologie / Essais cliniques	3 003 400		893 508	0	2 109 892
IHU de chirurgie mini-invasive guidée par l'image	2 777 407	0	195 500	0	2 581 907
Maintien et retour à l'emploi	24 259	0	0	0	24 259
Accueil de Nouveaux talents	700 000	0	350 000	0	350 000
Gliotex II	50 000	0	0	0	50 000
Transcan	106 520	972 000	874 800	0	203 720
Winther	200 000	0	0	0	200 000
Unicancer Acsé	1 154 462	0	247 384	0	907 078
Unicancer Safir - Breast	1 301 880	0	400 579	0	901 302
Unicancer Safir - Lung	1 683 591	0	518 028	0	1 165 563
Unicancer Vemurafenig	1 344 500	0	361 133	0	983 368
PopHarc	1 623 236	0	159 495	133 300	1 330 441
Sourire à la vie	140 250	0	0	0	140 250
Prévention Primaire	28 585	0	0	0	28 585
MappyActs	0	1 600 000	800 000	0	800 000
Canc'Air	0	2 556 500	1 789 550	0	766 950
Nacre	0	748 817	410 649	0	338 168
Partenariat Scientifique - Seintinelles	30 000	0	30 000	0	0
Sous-total Fondation ARC	***16 714 688***	***9 773 817***	***11 188 375***	***133 300***	***15 166 831***
Programmes labellisés ARC	40 000	0	0	0	40 000
Sous-total Fondations abritées	***40 000***	***0***	***0***	***0***	***40 000***
TOTAL	**16 754 688**	**9 773 817**	**11 188 375**	**133 300**	**15 206 831**

Le total des engagements au 31 décembre 2015 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 2.6.1)

La dette à moins d'un an peut être estimée à 4 754 513 €.

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

En euros	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE (1)		
Avances et acomptes versés sur commandes	24 666	19 668
Créances clients et comptes rattachés	4 475	46 351
Autres créances	2 585 432	3 611 750
Valeurs mobilières de placement (2)	1 565 831	12 347 602
Disponibilités (3)	24 823 908	39 600 171
TOTAL	**29 004 312**	**55 625 542**
PASSIF EXIGIBLE (1)		
Fonds dédiés (4)	521 150	860 900
Dettes financières diverses	44 741	33 098
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 657 900	1 608 727
Dettes fiscales et sociales	658 969	633 718
Autres dettes	72 265	50 000
Dettes à l'égard de la recherche (5)	26 954 887	25 258 931
Portefeuille legs en cours de réalisation	1 681 610	2 271 157
TOTAL	**31 591 522**	**30 716 531**

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.
(2) Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 2.5.5.
(3) Détail, voir paragraphe 2.5.6.
(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2015 et des projets de recherche à venir.
(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 2.6.8 et 4.2.1.

Le ratio de liquidité passe de 1,81 en 2014 à 0,9 en 2015. Cette baisse est liée à la politique financière de la Fondation, avec un portefeuille comportant des produits moins liquide. Pour l'année 2015, la Fondation conserve très largement sa capacité à faire face à ses obligations court terme.

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER)

EMPLOIS (en euros)	Renvoi Annexe	Emplois de 2015 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015 (3)		RESSOURCES (en euros)	Renvoi Annexe	Ressources collectées sur 2015 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015 (4)	
					Report des ressources collectées, auprès du public non affectées et non utilisées, en début d'exercice	6.3.1		50 792 100	T1
1 - MISSIONS SOCIALES	6.4.1	27 919 000	27 849 591	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	6.3.2	40 472 722	40 472 722	T2
1.1. Réalisées en France		27 634 000			1.1. Dons et legs collectés	6.3.2.1	35 775 776		
Actions réalisées directement		27 363 800			Dons manuels non affectés		12 764 637		
Versement à d'autres organismes agissant en France		270 200			Dons manuels affectés		1 735 823		
					Vente aux enchères		45 150		
1.2. Réalisées à l'étranger		285 000			Legs et autres libéralités non affectés		21 140 329		
Actions réalisées directement		285 000			Legs et autres libéralités affectés		89 836		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes		0							
					1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6.3.2.2	4 696 946		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6.4.3	6 200 537	6 187 871	ST2					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		6 029 454							
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		171 084			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	6.3.3	22 071		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		0		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6.4.4	3 145 893	3 085 595	ST3					
			37 123 058	T3	4 - AUTRES PRODUITS	6.3.4	53 878		
I - TOTAL des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		37 265 431			I - TOTAL des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		40 548 671		
II - Dotations aux provisions	6.4.5	57 838			II - Reprises sur provisions	6.4.5	130 349		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	6.4.6	651 911			III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	6.3.5	553 271		
					IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	6.3.6		-98 640	T4
IV - Excédent de ressources de l'exercice		3 257 110			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	6.3.7	0		
V - TOTAL GÉNÉRAL		41 232 290			VI - TOTAL GÉNÉRAL		41 232 290	40 374 082	(T2+T4)
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public	6.4.7		107 845	T5					
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	6.4.8		150 621	T5 bis					
VIII - TOTAL des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	6.5		37 080 282	T6=T3+T5-T5bis	VII - TOTAL des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			37 080 282	T6
					Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisees en fin d'exercice	6.3.8		54 085 900	T7=T1+T2+T4-T6

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales		52 512	Bénévolat		13 883
Frais de recherche de fonds	7	13 883	Prestations en nature	7	0
Frais de fonctionnement		0	Dons en nature		52 512
TOTAL		66 395	TOTAL		66 395

6.1. Définitions

6.1.1. Les missions sociales

La Fondation a pour but de lutter contre les cancers par le financement de la recherche ainsi que par l'information des publics (ou la transmission des savoirs et savoir-faire).

En recherche, la Fondation ARC contribue à des travaux qui couvrent l'ensemble des champs de la cancérologie, de la recherche fondamentale à la recherche clinique, tout en développant des disciplines essentielles telles que l'épidémiologie ou les sciences humaines et sociales. À ce niveau, son objet se réalise selon deux orientations :

1. Par sa contribution à l'excellence française du tissu de recherche en cancérologie pour maintenir un haut niveau de recherche pour le rayonnement international de la communauté scientifique française. Elle se traduit par :
- la participation au développement des réseaux et de structures d'excellence ;
- l'attribution d'aides individuelles aux jeunes chercheurs et aux médecins en formation à la recherche (master 2, doctorat, post-doctorat) ;
- le financement de projets ou d'équipes de talents « Projets Fondation ARC » etc. ;
- la remise de prix scientifiques par l'évaluation des résultats des travaux de recherche accomplis.

2. La mise en œuvre des programmes de recherche ambitieux pour anticiper les nouveaux enjeux de la cancérologie liés au développement en France, de la médecine 4P pour préventive, prédictive, personnalisée et participative :
- en agissant en prévention primaire et secondaire, afin d'éviter la pathologie, ou de mieux dépister, diagnostiquer, et réduire les inégalités sociales par des partenariats stratégiques ;
- grâce à des programmes et partenariats de recherches transdisciplinaires, intégrés et multicentriques de recherche souvent fondamentale visant à prédire la maladie par l'approfondissement des connaissances de la biologie ;
- par des alliances stratégiques visant à promouvoir la médecine personnalisée ;
- en incitant l'individu à une participation de la prise en charge de sa santé ou de sa pathologie.

Pour sa mission d'information, son objet de transmission des savoirs et des savoirs-faire sur la maladie et les avancées de la recherche se réalise auprès :
1. du grand public ;
2. des professionnels de formation scientifique et médicale.

La Fondation peut être amenée à gérer des biens immobiliers par obligation testamentaire. Si la gestion temporaire de ces biens est destinée à financer ses missions en tout ou partie alors, cette gestion relèvera, elle aussi, des missions de la Fondation.
Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche susceptibles de générer des ressources futures, grâce aux résultats obtenus, et qui s'inscrivent dans ses missions sociales.

6.1.2. L'appel à la générosité publique

Pour financer ses actions, la Fondation collecte des fonds. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique…

Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et autres libéralités, proviennent :
- de campagnes nationales qui peuvent concerner des actions, des projets bien identifiés, la ou les missions générales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières ;
- de quêtes.

Mais aussi de dons perçus au cours de manifestations de soutien organisées pour collecter des fonds.

6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé et ses annexes sont des documents indispensables à la transparence financière.

La présentation du compte d'emploi annuel des ressources globalisé permet :
- d'intégrer les reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (solde T1) ;
- de comprendre l'utilisation des ressources collectées auprès du public grâce à l'affectation par ligne d'emploi ;
- d'afficher les investissements financés par des ressources collectées auprès du public.

6.2.1. Cadre légal de référence

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, complétant ainsi les dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juin 1993 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.
Les dernières modalités d'établissement du CER s'appliquent depuis le 1er janvier 2009.

6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER

Le CER globalisé donne la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à la période en cours, selon les emplois concernés : missions sociales, frais de recherche des dons et legs, frais de fonctionnement.
Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes et donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

Le tableau globalisé comporte quatre colonnes, sans comparatif avec l'exercice antérieur.

Les colonnes 1 et 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois (tableau globalisé) en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat, selon des ventilations analytiques qui lui sont propres.

Les colonnes 3 et 4 du tableau présentent :

- l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- les acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par des ressources collectées auprès du public ;
- le suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures (colonne 4).

6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

Les coûts directs sont affectés à chacune des actions relatives aux rubriques missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement, selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.
Une quote-part de charges mixtes, initialement imputées dans le poste frais de fonctionnement, est répartie en missions sociales, en frais de recherche de fonds et en frais de fonctionnement, selon une méthode de répartition validée par les organes de direction compétents.
Les charges de personnel font l'objet d'une répartition basée sur l'analyse des tâches, puis ventilées analytiquement sur la base de clefs de répartition.
Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons, legs et autres libéralités sont clairement distingués des autres frais de communication.
Les frais des fondations sous égide sont répartis dans le compte d'emploi des ressources comme le sont ceux de la Fondation ARC.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT AUX EMPLOIS DU CER AU 31 DÉCEMBRE 2015

CHARGES / EMPLOIS	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER Total des emplois	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER Total général
				Frais d'information et de communication	Frais de fonctionnement général					
Achats	**355 956**	26 992	255 460	4 869	68 634	355 956	0	0	0	**355 956**
Services extérieurs	**1 974 032**	388 620	1 068 765	254 924	261 723	1 974 032	0	0	0	**1 974 032**
Autres services extérieurs	**5 148 162**	874 132	3 405 095	359 351	509 584	5 148 162	0	0	0	**5 148 162**
Impôts et taxes	**389 074**	118 456	135 516	21 543	113 559	389 074	0	0	0	**389 074**
Charges de personnel	**3 887 747**	1 182 297	1 287 153	336 851	1 081 445	3 887 747	0	0	0	**3 887 747**
Dotations aux amortissements et aux provisions	**258 865**	80 420	34 220	1 872	112 861	229 374	29 491	0	0	**258 865**
Autres charges	**26 909**	3 434	14 327	-1 497	10 644	26 909	0	0	0	**26 909**
Subventions, aides individuelles et autres financements	**25 244 650**	25 244 650	0	0	0	25 244 650	0	0	0	**25 244 650**
Charges financières	**36 835**	0	0	0	8 487	8 487	28 348	0	0	**36 835**
Charges exceptionnelles	**1 040**	0	0	1 040	0	1 040	0	0	0	**1 040**
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**651 911**	0	0	0	0	0	0	651 911	0	**651 911**
Résultat de l'exercice	**3 257 110**	0	0	0	0	0	0	0	3 257 110	**3 257 110**
TOTAL	**41 232 290**	**27 919 000**	**6 200 537**	**978 955**	**2 166 939**	**37 265 431**	**57 838**	**651 911**	**3 257 110**	**41 232 290**
				3 145 893						

6.3. Notes sur les ressources

6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le CER reprend en « A nouveau » (colonne 4, T1) le montant des ressources collectées auprès du public non affectées au début de la période.
Pour la première année d'application, le total T1 a été déterminé par l'Association pour la recherche sur le Cancer selon la méthode de l'historique : les réserves disponibles constituées des ressources collectées auprès du public ont été diminuées des valeurs nettes comptables des immobilisations également financées par des ressources collectées auprès du public, ainsi que de la réserve statutaire non disponible. En fin de période, le solde T1 est :

- augmenté des ressources collectées sur la période, corrigé de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public ;
- diminué :
  - des ressources effectivement consommées sur la période et utilisées au titre des emplois ;
  - du montant des acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public après déduction des dotations aux amortissements de la période desdites immobilisations.

Le solde T7 des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est repris en « A nouveau » en T1 sur la période suivante.

Au 1er janvier 2015, le solde T1 est à 50 792 100 €. Une disposition fiscale récente nous a conduit à diminuer de 3 123 281 € le T1 (report des ressources collectées auprès du public – colonne 4). Ce montant correspond à des ressources, qui n'ont pas donné lieu à l'émission de reçu fiscal, et ayant servi à financer des projets de développements réalisés antérieurement au 1er janvier 2015.

6.3.2. Ressources collectées auprès du public

6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés

Ce sont les dons, legs et autres libéralités collectés affectés ou non affectés et autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel de la générosité du public

Sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- les quotes-parts de dotations consomptibles des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- les fonds reçus des mécènes personnes morales, pour les programmes propres à la Fondation ARC et pour ceux des fondations abritées ;
- les reprises de financement concernant la part de subventions ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	534 888	621 529
Revenus des biens - Loyers	79 518	96 657
Mécénat non affecté	31 412	5 179
Mécénat affecté	0	510
Ressources affectées aux fondation de flux sous égide	101 000	50 000
Produits financiers	2 846 605	2 018 312
Produits financiers affectés	7 865	5 194
Reprises des financements attribués	871 704	1 140 389
Inscriptions	23 956	13 158
Quotes-parts de dotations consomptibles	200 000	200 000
TOTAL	**4 696 946**	**4 150 927**

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.
La vente des produits d'investissements est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.
Les quotes-parts de dotations consomptibles inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consomptibles des fondations abritées, en l'occurrence celui de la première fondation abritée de la Fondation ARC.

6.3.3. Autres fonds privés

Ils regroupent les fonds reçus d'opérations de parrainage.

6.3.4. Autres produits

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Ventes	3 220	1 023
Transferts de charges d'exploitation	24 553	32 376
Produits divers de gestion courante	23 911	28 365
Produits exceptionnels	2 194	2 194
TOTAL	**53 878**	**63 958**

Les ventes sont liées à des ventes d'objets de la Fondation ARC lors d'événements.
Le compte « Transferts de charges d'exploitation » est détaillé dans le point 2.8.2.
Les produits divers de gestion courante concernent les activités annexes de la Fondation.

6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Le report des « ressources non encore utilisées des exercices antérieurs » correspond à la partie des fonds dédiés des exercices antérieurs qui a pu être attribuée au cours de la période.
Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Elle correspond à la différence entre le « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » 553 271 € *(paragraphe 6.3.5)* et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » 651 911 € *(paragraphe 6.4.6)*.

6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde de 54 085 900 € de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est nettement compensé par la trésorerie d'un niveau de 90 921 707 € présentée à l'actif du bilan.

6.4. Notes sur les emplois

6.4.1. Missions sociales

ORIGINE DES DÉPENSES DE MISSIONS SOCIALES

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Financement des projets de recherche	25 148 050	24 733 391
Charges de personnel liées au financement de la recherche	750 435	860 700
Frais de gestion des instances scientifiques	265 490	236 063
Information scientifique et médicale	847 823	1 191 582
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	373 336	297 166
Charges de l'immeuble légué	270 793	130 581
Charges de structure et de fonctionnement	263 073	260 981
Sous-total Fondation ARC	*27 919 000*	*27 710 464*
Financement des projets de recherche	0	180 329
Sous-total fondations abritées	*0*	*180 329*
TOTAL	**27 919 000**	**27 890 793**

Les missions sociales représentent 74,9 % des emplois de l'exercice.
Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2015 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2015.

6.4.2. Financement des projets de recherche

Les dépenses de financement des projets de recherche ont augmenté de 1 % en 2015. La Fondation maintient une certaine prudence dans ses engagements compte tenu du contexte économique incertain.

DÉTAIL PAR NATURE DE FINANCEMENT

	2015			2014		
	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion
Aides aux jeunes chercheurs	136	7 703 224	31 %	129	7 392 954	30 %
Projets Fondation ARC	117	5 550 000	22 %	114	5 550 000	22 %
Sous-total soutien de fond des laboratoires	*253*	*13 253 224*	*53 %*	*243*	*12 942 954*	*52 %*
Programmes labellisés Fondation ARC	17	4 157 750	17 %	22	3 762 000	15 %
Très grands projets et partenariats	26	7 350 826	29 %	31	7 681 737	31 %
Sous-total financement des axes stratégiques	*43*	*11 508 576*	*46 %*	*53*	*11 443 737*	*46 %*
Prix scientifiques	27	386 250	2 %	19	346 700	1 %
TOTAL Fondation ARC	**323**	**25 148 050**	**100 %**	**315**	**24 733 391**	**99 %**
Aides aux jeunes chercheurs	0	0	0 %	1	30 329	0 %
Projets Fondation ARC	0	0	0 %	3	150 000	1 %
Programmes labellisés Fondation ARC	0	0	0 %	0	0	0 %
TOTAL Fondations abritées	**0**	**0**	**0 %**	**4**	**180 329**	**1 %**
TOTAL	**323**	**25 148 050**	**100 %**	**319**	**24 913 720**	**100 %**

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance l'intégralité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000 € sur 12 mois ou de 50 000 € sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC sont des projets d'envergure, depuis l'installation du soutien d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2015, 18,1 % des charges globales de personnel.

6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes ainsi que l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

6.4.2.3. Information scientifique et médicale
Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, événements scientifiques.

6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale
Elles concernent les salariés rattachés au service Editions off et on line et représentent 9 % des charges globales de personnel.

6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel
Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble

6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement
Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,9 % du montant total des charges de missions sociales.

6.4.3. Frais de recherche de fonds

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'appel et de traitement des dons	**5 372 822**	**5 037 202**
Frais d'appel à la générosité du public - dons	3 935 908	3 751 135
Traitement des dons	403 787	420 678
Traitements autres fonds privés	171 084	0
Charges de personnel - traitement des dons	862 043	865 389
Frais d'appel et de traitement des legs	**827 715**	**746 417**
Frais d'appel à la générosité du public - legs	192 041	123 105
Traitement des legs	111 816	150 992
Charges de personnel - traitement des legs	523 858	472 320
TOTAL	**6 200 537**	**5 783 619**

Les frais de recherche de fonds représentent 15,32 % des ressources collectées auprès du public et 16,6 % des emplois.

Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1er mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons
Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.
Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ainsi que de *100 % Recherche* ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.
Les charges de personnel affecté au traitement des dons constituent 20,8 % des charges globales de personnel.

6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs
Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Les charges de personnel constituent 12,6 % des charges globales de personnel.

6.4.4. Frais de fonctionnement

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

En euros	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'information et de communication	**978 955**	**918 855**
Campagnes de communication	298 910	313 655
Insertions et relations presse	224 623	182 914
Manifestations	98 091	132 791
Charges de personnel de communication	357 330	289 496
Frais de fonctionnement général	**2 166 939**	**2 136 926**
Frais généraux	781 355	856 055
Charges de personnel	1 285 144	1 149 600
Charges financières	8 272	20 365
Dotations aux amortissements	92 166	110 906
TOTAL	**3 145 893**	**3 055 781**

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 8,4 % des emplois de l'année 2015.

6.4.4.1. Frais d'information et de communication
Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet…
Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons (Congrès des notaires, Salon Infirmier, Salon des Seniors…).
Ces frais sont en hausse de 6,5 %. Cette hausse est liée à la volonté de la Fondation d'avoir une politique de communication plus visible auprès du grand public.
Les charges de personnel constituent 8,6 % des charges globales de personnel.

6.4.4.2. Frais de fonctionnement général
Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.
Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction financière et comptable hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions ad hoc ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont stables sur l'année 2015.
Les charges de personnel constituent 31 % des charges globales de personnel.

6.4.5. Dotations et reprises aux provisions
Pour plus de détails voir paragraphes 2.5.3, 2.5.4, 2.5.5 et 2.6.4.

6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées
Il s'agit de la partie des ressources affectées par un donateur, testateur ou autre financeur, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris par la Fondation de respecter la volonté exprimée par le tiers bienfaiteur.
Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public
Toutes les immobilisations acquises au cours de la période sont financées par les ressources collectées auprès du public.

6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public
Les immobilisations acquises et financées par les ressources collectées auprès du public depuis le 1er janvier 2009 sont portées en T5 pour l'affectation des ressources collectées auprès du public ; les dotations annuelles d'amortissement sont incluses dans les emplois de la période. Afin de ne pas prendre deux fois le financement des immobilisations par le biais des amortissements, ces derniers sont déduits des affectations par emplois des ressources collectées auprès du public en T5 bis.

6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période
La colonne (3) présente l'affectation des seules ressources collectées auprès du public, par type d'emplois. Elle permet la prise en compte dans les emplois, des acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par les ressources de l'appel à la générosité du public (T5), après déduction des amortissements (T5 bis).

Il a été procédé à des retraitements pour restituer l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois. La Fondation a perçu d'autres produits qui ont été déduits des emplois à financer préalablement à l'affectation des ressources issues de la générosité du public.

Dans la mesure où les valeurs nettes comptables des immobilisations financées par des ressources collectées auprès du public, avant le 1er janvier 2009, ont été prises en compte pour la détermination de T1 à l'ouverture *(paragraphe 6.3.1)* et que les dotations correspondantes à ces immobilisations figurent dans les emplois de la période, elles ont également été retraitées dans les sous-totaux ST1, ST2, ST3.

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au siège de la Fondation des bénévoles ont apporté leur contribution à des travaux administratifs et à des activités d'animation.
Le temps passé par ces bénévoles est de 595 heures valorisé sur la base d'un tarif de remplacement (salaire brut + charges sociales et fiscales liées), soit un impact financier de 13 883 €.
Plus de 120 scientifiques, chercheurs, médecins, consultants indépendants, membres bénévoles du Comité d'orientation de la recherche, du Conseil scientifique et des Commissions scientifiques, expertisent et évaluent les projets scientifiques principalement à distance par télétravail. Leur temps n'a pas été valorisé.

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Fondation reconnue d'utilité publique

9, rue Guy Môquet BP 90003
94803 Villejuif Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note 6 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi des ressources. Nous avons vérifié que ces modalités font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Fondation reconnue d'utilité publique

9, rue Guy Môquet BP 90003
94803 Villejuif Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

1- **Avec l'Institut National du Cancer : Cotisation 2015**

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre du Groupement d'Intérêt Public Institut National du Cancer (INCa) et verse à ce titre une cotisation.

Modalités : Le montant de la cotisation de l'exercice 2015 versé à l'INCa est de 5 000 €.

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre du conseil d'administration de l'INCa.

2- **Avec l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image : Financement de projets scientifiques et de missions de recherche développées par l'IHU**

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer a conclu, le 12 décembre 2012, une convention de partenariat avec l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image, aux termes de laquelle la Fondation s'est engagée à financer des projets scientifiques et des missions de recherche développées par l'IHU en oncologie.

Modalités : L'engagement financier de la Fondation est de 5 000 000 € sur 5 ans dont 195 500 € portés en charges sur 2015 dans le compte subventions attribuées pour la recherche (646 318 € en 2014, 1 074 275 € en 2013 et 500 000 € en 2012).

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le Cancer est membre fondateur et administrateur de l'Institut Hospitalo Universitaire de Chirurgie mini-invasive guidée par l'image.

3- **Avec l'association Worldwide Innovative Networking : Cotisation 2015**

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre de l'association WIN, finance le projet Winther et verse une cotisation.

Modalités : En 2015, le montant de la cotisation de l'exercice versé à l'association WIN est de 25 000 €.

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, représentée par Jacques Raynaud, est membre de l'association et du « Directorate » de l'association WIN.

Neuilly sur Seine, le 26 avril 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER

01 45 59 59 59 | 9, rue Guy Môquet - BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex | contact@fondation-arc.org | www.fondation-arc.org | facebook.com/ARCcancer | @FondationARC

papiers Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Couverture : Noak/Le Bar Floréal/Fondation ARC

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Reconnue d'utilité publique